

COMMUNIQUE

Le 15 septembre 2008

Diffusion immédiate

Le 19 juin 2008, le Tribunal de Commerce de Neuchâtel-en-Bray a validé le plan de sauvegarde de TECHNI-BUREAU au regard de ses résultats, de son budget qui a été respecté à ce jour, et de ses prévisions de développement.

Le 28 juillet 2008 s'est tenue une Assemblée Générale Extraordinaire qui a, sur proposition du Conseil d'Administration, décidé :

1. d'amortir les pertes accusées par les comptes et le bilan arrêtés à la date du 31 décembre 2007, à hauteur de 491 725 €.

En conséquence, le capital est donc réduit d'un montant identique, et est ramené à la somme de 433 875 €.

2. de réduire la valeur nominale des actions qui, de 1,60 € est ramenée à 0,75 €, en conséquence de la résolution précédente.
3. d'augmenter le capital d'une somme de 750 000 €, afin de porter celui-ci de 433 875 € à 1 183 875 €.
4. de réaliser cette augmentation de capital par l'émission d'un million d'actions de 0,75 € chacune, à libérer intégralement en numéraire lors de la souscription.
5. de réserver cette augmentation de capital, et cette souscription d'actions, à la société HERON INDUSTRIES, INC – GRAND RAPIDS, MICHIGAN (EU).

Le capital social de la société TECHNI-BUREAU se répartit ce jour entre des actionnaires privés pour 97,53 % (représentant 9 actionnaires) et des actionnaires ayant acquis leurs actions sur le marché libre ouvert au public pour 2,47 % (représentant 71 actionnaires).

Les actions détenues dans le public représentant seulement 2,47%, la société TECHNI-BUREAU envisage de racheter lesdites actions. Pouvoir est donné au Conseil d'Administration en ce sens.

En vue de préserver les intérêts de ses actionnaires dans le public, la direction de la société avait demandé la suspension immédiate de la cotation dès l'ouverture de la procédure de sauvegarde de la société.

Le dernier cours de l'action connu avait été arrêté à 2,14 €

INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Le bilan clos au 31 décembre 2007, régulièrement approuvé par nos commissaires aux comptes, affiche une progression de notre chiffre d'affaire de plus de 30% en 2007 versus 2006, celui-ci ayant atteint 27.735.290 €

Notre excédent brut d'exploitation montre un redressement de la situation et est passé de - 528.567 € sur l'exercice 2006 à + 119.553 € sur l'exercice 2007.

Depuis la clôture de nos exercices, les chiffres et ratios de gestion vont en s'améliorant.

Les résultats dégagés depuis la clôture de l'exercice 2007 sont en conformité avec ceux prévus et présenté au Tribunal de Commerce de Neuchâtel-en-Bray en vue de l'homologation du plan de sauvegarde.

Le Conseil d'Administration qui s'est réuni à l'issue de l'Assemblée Générale Extraordinaire en date du 28 juillet 2008, a nommé :

Président du Conseil d'Administration et
Président Directeur Général

Monsieur Richard PERREAULT

Directeur Général délégué en charge du Commercial
et du Marketing - Vice Président

Monsieur Bernard MOUGNON

Directrice Générale déléguée en charge de la direction
générale de la société (hors Commercial et Marketing) -
Vice Présidente

Madame Chantal de TURCKHEIM

COMMUNIQUE

Le 27 juillet 2007

Diffusion immédiate

Techni Bureau obtient du Tribunal de Commerce de Neuchâtel-en-Bray sa mise sous sauvegarde

Le conseil d'administration de Techni Bureau a décidé le 24 juillet dernier de demander au Tribunal de Commerce de Neuchâtel-en-Bray le bénéfice de la procédure de sauvegarde (instituée par la loi n° 2005-845 du 26 juillet 2005), compte tenu de difficultés de trésorerie anticipées fin août.

En effet, malgré une hausse spectaculaire du CA à fin juin 2007 de 55 % par rapport à fin juin 2006, qui surperforme d'un facteur dix le retournement du secteur, et après deux exercices lourdement déficitaires, notre société n'a pas pu, bien que le résultat au 30 juin 2007 soit à l'équilibre, redresser suffisamment la situation pour trouver auprès de partenaires financiers les concours nécessaires pour restructurer son fonds de roulement.

Par jugement du 26 juillet 2007, le Tribunal de commerce de Neuchâtel-en-Bray a constaté que l'entreprise n'était pas en cessation des paiements et a décidé de la placer sous procédure de sauvegarde.

La direction de Techni Bureau a engagé, depuis le début de l'année des actions d'amélioration dont les résultats commencent à se faire sentir, et qui lui permettront de maîtriser à terme sa croissance, et de retrouver la rentabilité.

Elle est confiante qu'avec le concours de l'administrateur expérimenté qui a été désigné, elle pourra mettre à profit la période d'observation de six mois pour mettre en place, avec le concours de ses deux actionnaires principaux, une solution de restructuration financière définitivement viable et proposer à tous ses partenaires commerciaux un plan de sauvegarde retenant leur agrément.

En vue de préserver les intérêts de ses actionnaires dans le public, la direction de la société a demandé la suspension immédiate de la cotation en attendant la présentation et l'adoption de ce plan.

Contact : Bernard MOUGNON (bernard.mougnon@technibureau.net)